

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 5**



**Engagement n° 5 :**

*Indiquer la répartition du 5 % restant de sa population pour chacune des cotes de crédit que le Distributeur propose de O2 à O9 en pourcentage et en nombre de clients. (Demandé par la Régie)*

**Réponse à l'engagement n° 5 :**

Au 31 juillet 2012, date de l'analyse des données, la répartition des comptes actifs du Distributeur selon les différentes cotes de crédit proposées se présentait comme suit :

**TABLEAU E-5.1 - RÉPARTITION DES COMPTES ACTIFS  
PAR COTE DE CRÉDIT**

<b>Cote</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>O2</b>	<b>35 415</b>	<b>1 %</b>
<b>O3</b>	<b>26 945</b>	<b>1 %</b>
<b>O4</b>	<b>18 730</b>	<b>1 %</b>
<b>O5</b>	<b>59 734</b>	<b>2 %</b>
<b>Total</b>	<b>140 824</b>	<b>4 %</b>

À cela, il faut ajouter la cote O9 qui sera composée des comptes ayant fait l'objet d'une radiation pour faillite (entre 6 000 et 12 000 comptes par année) et des comptes fermés transférés en agences de recouvrement. Pour ces derniers comptes, deux approches sont possibles dans l'application de la cote O9 :

- à tous les comptes en agences de recouvrement au moment de l'implantation de la mesure (166 230 au 31 juillet 2012) ; ou
- seulement aux nouveaux comptes transférés en agences de recouvrement après l'adoption de la mesure, soit ceux dont les titulaires auront été informés de la mesure (environ 6 500 par mois).

Toutefois, le Distributeur souligne que le nombre de comptes qui seraient affectés négativement fluctue selon la période de l'année et pourrait être différent au moment de l'implantation.

De plus, bien que seulement 5 % des comptes seraient affectés négativement, les sommes dues associées à ces comptes sont importantes et ont un impact significatif sur la dépense de mauvaises créances.